



## Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 28<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 novembre 2001, à 10 heures

*Président* : M. Effah-Apenteng ..... (Ghana)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

### Sommaire

Point 120 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Gestion des bâtiments (*suite*)

Utilisation des services de sociétés-conseils privées (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (*suite*)

Programme d'accueil pour les visiteurs (*suite*)

Compte pour le développement (*suite*)

Rentabilité des activités commerciales (*suite*)

Informatique (*suite*)

Point 126 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 120 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite)** (A/C.5/56/L.6)

**Projet de résolution** A/C.5/56/L.6

1. **M. Elgammal** (Égypte) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.6 intitulé « Rapports financiers vérifiés, et rapports du Comité des Commissaires aux comptes ». Ce texte ayant fait l'objet d'un accord lors des consultations officielles, il espère que la Commission l'adoptera par consensus.

2. **M. Kadiri** (Maroc) propose que, pour plus de clarté, la référence à la note de bas de page 1 qui apparaît à la fin du paragraphe 1 du projet de résolution figure également au paragraphe 2, après les termes « dans son rapport ».

3. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.6 est adopté tel qu'oralement modifié.*

**Point 121 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

**Point 128 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)**

**Gestion des bâtiments (suite)** (A/C.5/56/L.3)

**Utilisation des services de sociétés-conseils privées (suite)** (A/C.5/56/L.4)

**Projets de résolution** A/C.5/56/L.3 et A/C.5/56/L.4

4. **M. Kelapile** (Botswana) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.3 intitulé « Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU », et le projet de résolution A/C.5/56/L.4 intitulé « Rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques et pratiques en matière d'utilisation des services de sociétés-conseils privées dans les organisations du système des Nations Unies ». Les deux textes ayant été adoptés par consensus lors des consultations officielles, il recommande que la Commission les adopte sans les mettre aux voix.

5. *Les projets de résolution A/C.5/56/L.3 et A/C.5/56/L.4 sont adoptés.*

**Point 122 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)**

**Programme d'accueil des visiteurs (suite)** (A/C.5/56/L.8)

**Projet de résolution** A/C.5/56/L.8

6. **M. Fox** (Australie) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.8, intitulé « Renforcement du programme d'accueil des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies », en vertu duquel l'Assemblée générale accepterait de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies un don en nature d'une valeur de 50 à 60 millions de dollars devant permettre à l'Organisation de se doter de nouvelles installations pour le programme d'accueil des visiteurs. Ce texte ayant fait l'objet d'un accord lors des consultations officielles, M. Fox espère que la Commission l'adoptera sans vote.

7. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.8 est adopté.*

**Compte pour le développement (suite)** (A/C.5/56/L.9)

**Projet de résolution** A/C.5/56/L.9

8. **M. Chandra** (Inde) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.9 intitulé « Compte pour le développement ». Étant donné que les délégations qui ont participé aux consultations officielles l'ont adopté par consensus, il recommande que la Commission fasse de même.

9. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.9 est adopté.*

**Rentabilité des activités commerciales (suite)** (A/C.5/56/L.10)

**Projet de résolution** A/C.5/56/L.10

10. **M. Ivashchenko** (Ukraine) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.10, intitulé « Mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies ». Il recommande à la Commission de l'adopter sans le mettre aux voix, étant donné que ce texte a été approuvé lors des consultations officielles.

11. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.10 est adopté.*

**Informatique (suite)** (A/C.5/56/L.11)**Projet de résolution** A/C.5/56/L.11

12. **M. Orr** (Canada) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.11 intitulé « Informatique ». À l'exception de quelques modifications de pure forme portant sur le paragraphe 2, le texte dont la Commission est saisie est celui adopté par consensus lors des consultations officielles. M. Orr espère donc que la Commission l'adoptera sans le mettre aux voix.

13. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.11 est adopté.*

**Point 126 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite)** (A/C.5/56/L.12, A/C.5/56/L.13 et A/C.5/56/L.14)**Projets de décision** A/C.5/56/L.12, A/C.5/56/L.13 et A/C.5/56/L.14

14. **M. Chaudhry** (Pakistan) présente les projets de décision A/C.5/56/L.12 (« Emploi de consultants à l'Organisation des Nations Unies »), A/C.5/56/L.13 (« Délégation de pouvoir ») et A/C.5/56/L.14 (« Emploi des jeunes cadres dans certains organismes des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention »). Étant donné que les délégations qui ont participé aux consultations officielles sont parvenues à un accord sur les trois textes, il recommande que la Commission les adopte sans les mettre aux voix.

15. *Les projets de décision A/C.5/56/L.12, A/C.5/56/L.13 et A/C.5/56/L.14 sont adoptés.*

**Point 128 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite)** (A/C.5/56/L.5)**Projet de résolution** A/C.5/56/L.5.

16. **Mme Dinić** (Croatie) présente le projet de résolution A/C.5/56/L.5 intitulé « Corps commun d'inspection ». Elle espère que la Commission adoptera par consensus ce texte qui a déjà fait l'objet d'un accord lors des consultations officielles.

17. *Le projet de résolution A/C.5/56/L.5 est adopté.*

**Organisation des travaux** (A/C.5/56/1/Add.1)

18. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.5/56/1/Add.1) informant la Commission que le point 169, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », lui a été renvoyé, étant entendu que toute décision qui conduirait à amender le statut du

Tribunal administratif des Nations Unies ou à créer une juridiction de plus haut niveau serait subordonnée à l'avis de la Sixième Commission.

19. En réponse à la demande formulée par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, lors de la 27<sup>e</sup> séance, le Bureau de la Commission a décidé de recommander que pendant le ramadan celle-ci se réunisse aux heures habituelles le matin, mais de 14 heures à 16 h 30 l'après-midi.

20. **M. Tilemans** (Belgique) parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'en principe l'ONU doit s'en tenir à la plus stricte neutralité en ce qui concerne les religions, les cultures et les systèmes de gouvernement de ses membres. Il estime néanmoins que les membres des délégations qui font jeûne pendant le ramadan ne doivent pas être pénalisés parce qu'ils observent leurs obligations religieuses. Afin de maintenir de bonnes relations de travail au sein de la Commission, il appuie la recommandation du Bureau.

21. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission approuve la recommandation du Bureau relative à la modification de l'horaire des séances de l'après-midi pendant le ramadan.

22. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 55.*